



14ème législature

Question N° : 103820	De M. Claude Goasguen (Les Républicains - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Israël et territoires palestiniens	Analyse > attitude de la France.
Question publiée au JO le : 11/04/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Claude Goasguen interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la probable nouvelle résolution qui sera présentée prochainement auprès du conseil exécutif de l'UNESCO sur le thème « Palestine occupée ». La France a déjà voté à deux reprises pour des résolutions qui constituaient un véritable déni de droit et un déni de civilisation à l'égard d'Israël. Il semble que l'UNESCO ait l'intention de déposer une nouvelle résolution sur le thème « Palestine occupée » dans les jours qui viennent et cette nouvelle résolution n'a qu'un but : retirer de la légitimité à l'État d'Israël en bafouant les vérités historiques. La position constante du Quai d'Orsay votant favorablement, s'abstenant dans un 2e temps mais refusant de voter contre ce type de résolution est inacceptable et inquiète de nombreux citoyens français, au-delà même de ceux qui sont attachés à la tradition judéo-chrétienne. Il lui demande de communiquer aux représentants de la France à l'UNESCO une position négative à l'égard de ces futures résolutions.